

DELIBERATIONS

L'an deux mil treize, le vingt septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DAIGNOT Bernard, Mme ROUGET Nathalie, Mr OYON Jean-Louis, Mlle BLASZCZYK Josiane, Mr JEANDAUX Christophe, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLOT Séverine et Mr MILLEROT Emmanuel.

Etaient absents excusés: Mr BISSONNIER Dominique (procuration à Mr GAUTHERON), Mr DESMARD Olivier (procuration à Mme ROUGET) et Mme BOUAOUIT Geneviève

Etaient absentes non excusées: Mme PICARD Sylvie et Mme BOILEAU Patricia

Secrétaire de séance : Mme ROUGET Nathalie

La séance a été publique.

* * * * *

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

2013/0166 ELODIE

Le Maire fait le point sur le dossier ELODIE, qui a significativement évolué depuis la dernière réunion, en dépit de la période de congés d'été :

- PLU : le Tribunal a désigné un commissaire enquêteur (M. LANOISELEE) avec lequel les dates de l'enquête publique pour la modification du PLU ont été arrêtées, ainsi que les dates des visites ; les partenaires associés ont été saisis, sur la base d'une note de présentation de la modification ; les annonces légales dans la presse ont été insérées et le dossier d'enquête publique a été constitué ; à ce jour trois notes ont été inscrites sur le registre dont deux lors de visites au commissaire ; le dossier d'enquête publique a été communiqué en copie aux auteurs de la requête en annulation du permis de construire ; un dossier de l'étude de stationnement a également été communiqué à un habitant ; seule la DDT a répondu – sans faire de remarques – à la concertation des partenaires associés ; on peut donc penser que le Conseil Municipal pourra délibérer sur la modification du PLU avant fin octobre (la clôture de l'enquête publique intervenant le 12 octobre).

- Permis de construire modificatif : il a été déposé par le Maire à la DDT le 23/08/2013. A la demande de la DDT (pour des raisons essentiellement « informatiques », et sans doute sans nécessité juridique formelle), le permis de construire initial a été transféré au bénéfice de la Commune de Sougy-sur-Loire (arrêté du Maire du 02/09/2013) ; la commission d'accessibilité examinera le dossier le 24/09/2013 ; le Maire interviendra auprès de la commission « sécurité » pour accélérer l'instruction du dossier ; on peut donc espérer une obtention du permis modificatif fin octobre.

- Dossier de consultation des entreprises : il a été remis par le Maître d'œuvre (cabinets AMD/ABW) à l'assistant Maître d'ouvrage mandataire (Nièvre Aménagement) le 20/09/2013 ; sa mise en ligne imminente prévoit une remise des offres le 25/10/2013 ce qui

permettra de finaliser les marchés avec les entreprises courant décembre et de les notifier avant fin décembre 2013.

- Financement : le CLEP (Comité de Liaison pour les Etudes et la Programmation) se réunira avec la Région Bourgogne le 24/09/2013 et validera le plan de financement prévu, cohérent avec celui intégré au budget 2013 de la Commune ; la demande officielle de 37 000 € de subvention « petite enfance » a été formulée auprès de la Région le 10/09/2013.

- Tribunal Administratif : en attente d'instruction sur la demande d'annulation du permis de construire initial ; le cabinet d'avocats – conseil considère que « le permis restera attaqué » mais que « le risque d'annulation est très sensiblement diminué ».

- Fonctionnement ultérieur : le Conseil Général avait déjà donné en mai 2013 un accord de principe à une aide financière aux « projets culturels montés localement, s'inscrivant dans les dynamiques de développement menées par les collectivités et groupements » ; le Pays Nevers Sud Nivernais vient de renouveler son soutien à ELODIE et négociera en 2014 son nouveau contrat de territoire, dans lequel « seront évoquées avec les financeurs les possibilités en matière d'offre et de diffusions culturelles » ; dans l'immédiat il existe des crédits sectoriels à la Région Bourgogne pour aider au fonctionnement des structures animant des projets culturels (Direction artistique notamment).

2013/0167 **ECOLE**

La rentrée scolaire s'est passée sans difficultés particulières ; mais l'Ecole de Sougy/Druy ne compte plus que 63 élèves, soit une forte baisse autant par rapport à l'année écoulée (80 élèves) qu'aux projections réalisées avant l'été (72). La classe unique de Druy comporte 22 élèves (petite section, moyenne section, une partie de la grande section), les deux classes de Sougy comportent 41 élèves répartis en 23 dans une classe (reste de la grande section, cours préparatoire et CE1) et 18 dans l'autre (CE2, CM1, CM2). Il est possible que l'effectif global remonte l'an prochain (sorties vers le collège moins nombreuses que les entrées en maternelle).

Les règlements de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire, sans changement importants par rapport à l'an dernier, ont été distribués aux parents d'élèves.

2013/0168 **CHANGEMENT DE RYTHMES SCOLAIRE – TAP**

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ont été mis en place conformément aux orientations exposées aux derniers conseils ; les questionnaires envoyés aux parents ont fait apparaître des préférences pour trois des cinq groupes proposés, l'aide aux devoirs (16 élèves) et les activités multisports venant en tête : au total 39 enfants participent aux TAP sur 41 élèves ce qui est un joli succès ! Ils sont répartis en cinq groupes de 7 à 9 enfants qui ont été constitués (après dédoublement de deux groupes trop nombreux) et qui participent à trois programmes d'activités différents, lesquels font tourner 6 activités : aide aux devoirs, multisports/jeux collectifs, numérique/lecture, jardinage/bricolage, jeux éducatifs et travaux manuels.

Toutes ces dispositions ont été précisées dans une note diffusée aux parents d'élèves et aux animateurs.

Les horaires du personnel municipal ont été légèrement adaptés pour faire face à ce nouveau service sans apporter de gêne aux usagers des autres services (Bibliothèque/Espace

Numérique, garderie périscolaire). Des compléments d'heures seront également à prévoir pour Nadine PERIOT (garderie du mercredi, TAP le lundi, remplacement épisodique le vendredi) et Elisabeth BALY (remplacements occasionnels). Ces compléments devraient se limiter à une dépense supplémentaire de 2 000 à 3 000 €.

La garderie périscolaire est désormais ouverte le mercredi de 7h30 à 8h30 et de 12h00 à 12h30.

La convention passée avec le Centre Socioculturel Les Platanes pour les 5 heures d'animation hebdomadaire sur 36 semaines a été signée. Un cabanon a été affecté dans la cour de l'Ecole aux activités multisports.

Les locaux seront tous équipés d'une trousse de premier secours et d'un registre d'infirmier. Les animateurs rempliront une feuille d'émargement à chaque séance. Les dispositions en matière d'assurance sont en cours de régularisation.

Les dépenses liées aux TAP s'élèvent à ce jour à 1209 € en achat d'équipements et matériels et 471 € en fournitures (à rajouter 2 paravents), le total restant inférieur aux prévisions budgétaires.

Des dispositions rigoureuses (pancartes) ont été prises pour le rassemblement des enfants autour de chaque animateur et leur remise aux parents à la fin des TAP.

Les trottoirs de cheminement jusqu'à l'ENP/Bibliothèque seront terminés sous quinzaine.

Par contre, l'aide financière envisagée de la CAF (voir budgétaire) est toujours très imprécise.

Le Maire expose que le groupe de bénévoles qui assurent l'aide aux devoirs pendant les Temps d'Activités périscolaires est en effectif un peu insuffisant, malgré les efforts faits pour le renforcer. Il propose au Conseil de distribuer dans les boîtes aux lettres un appel à quelques bénévoles (contacter M^{me} GORECKI) pour rejoindre le groupe d'animation d'aide aux devoirs, qui comporte au verso un article intéressant du Journal Du Centre sur ce sujet.

Le Conseil valide l'ensemble des dispositions arrêtées ci-dessus.

2013/0169 **HORAIRES DU PERSONNEL - CONTRATS**

- Christelle CHEMINEAU

Compte tenu des disponibilités nouvelles de la secrétaire de Mairie (scolarité des enfants) et des besoins du service, le Maire propose au Conseil un léger changement de ses horaires de travail, selon le calendrier suivant (différenciant le temps scolaire du temps non scolaire) :

Temps scolaire

Lundi : 7h55 - 12h25 / 14h00 - 16h00

Mardi : 7h55 - 12h25 / 13h35 - 18h05

Jeudi : 7h55 - 12h25 / 13h35 - 18h05

Vendredi : 7h55 - 12h25 / 15h35 - 18h05

Samedi : 8h55 - 12h25

Hors temps scolaire

Lundi : 7h55 - 12h25

Mardi : 7h55 - 12h25 / 13h35 - 18h05

Jeudi : 7h55 - 12h25 / 13h35 - 18h05

Vendredi : 7h55 - 12h25 / 13h35 - 18h05

Samedi : 8h55 - 12h25

Le Conseil donne son accord à ce nouvel horaire.

- Sylvie DE SOUSA

Compte tenu du fait que S. DE SOUSA est employée pour les activités « Travaux manuels » et « Jeux éducatifs » lors des TAP, le Maire propose au Conseil un changement de ses horaires de travail:

Temps scolaire : 27 heures

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie 7h30 à 8h30	Garderie 7h30 à 8h30		Garderie 7h30 à 8h30	Garderie 7h30 à 8h30
	Cyber base ou Aide secrétariat de mairie 9h00 à 12h00		Cyber base ou Aide secrétariat de mairie 9h00 à 12h00	Cyber base ou Aide secrétariat de mairie 9h00 à 12h00
TAP 15h30 à 16h30	TAP 15h30 à 16h30		TAP 15h30 à 16h30	TAP 15h30 à 16h30
Garderie 16h30 à 19h00	Garderie 16h30 à 19h00		Garderie 16h30 à 19h00	Garderie 16h30 à 19h00

Hors temps scolaire : 24 heures

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	Cyber base ou Aide secrétariat de mairie 9h00 à 12h00		Cyber base ou Aide secrétariat de mairie 9h00 à 12h00	Cyber base ou Aide secrétariat de mairie 9h00 à 12h00
Cyber base 15h00 à 19h00	Cyber base 15h00 à 19h00		Cyber base 15h00 à 19h00	Cyber base 15h00 à 18h00

En raison de ces nouveaux horaires, le Maire propose également de « lisser » le temps de travail de Mme De Sousa sur l'année scolaire entraînant une modification de son temps de travail :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 97-I qui prévoit que : « la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal, lorsque la modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales » ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 novembre 2007 créant le poste de d'agent d'animation 2^{ème} classe avec un coefficient d'emploi de 24 / 35^{èmes}.

Considérant que Mme DE SOUSA Sylvie accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de modifier le poste de d'agent d'animation 2^{ème} classe avec un coefficient d'emploi de 24 / 35^{èmes} : le nouveau coefficient d'emploi de ce poste d'agent d'animation 2^{ème} classe sera de 26 / 35^{èmes} à partir du 01^{er} octobre 2013

- autorise le Maire à signer l'arrêté correspondant.

- Karine FALLET

Compte tenu du fait que K. FALLET est employée pour l'activité « Numérique / Lecture » lors des TAP, le Maire propose au Conseil un léger changement de ses horaires ainsi que des horaires d'ouverture de la cyberbase et de la bibliothèque:

Horaires de travail :

Lundi : 15h - 19h

Mardi : 9h - 12h15 / 15h - 19h

Mercredi : 9h - 12h15 / 14h - 19h

Jeudi : 9h - 12h15 / 15h - 19h

Vendredi : 9h - 12h15 / 14h* - 19h

** si il y a besoin d'1 heure à un autre moment (par exemple le vendredi de 8h à 9h pour Pole Emploi, cette heure est effectuée à la place du vendredi de 14 à 15)*

Horaires ouverture cyberbase :

Lundi : - / -

Mardi : - / 16h45 - 18h45

Mercredi : 9h - 12h / 16h45 - 18h45

Jeudi : 9h - 12h / 16h45 - 18h45

Vendredi : 9h - 12h / 16h45 - 18h45

Horaires ouverture bibliothèque :

Lundi : - / -

Mardi : 9h-12h / 16h45-18h45

Mercredi : 9h-12h / 14h00-18h45

Jeudi : - / 16h45-18h45

Vendredi : - / 16h45-18h45

- Elisabeth BALY

Considérant que le bon fonctionnement des TAP implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face aux éventuels remplacements (maladies, formations, ...),

Considérant qu'E. BALY accepte d'effectuer ces remplacements et qu'elle est employée au SIRPDS en qualité d'adjoint des services technique territorial de 2^{ème} classe à l'indice brut 318, indice majoré 314,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer un contrat de travail à durée déterminée avec E. Baly : elle sera rémunérée selon les mêmes indices qu'au SIRPDS en fin d'année scolaire en fonction des heures de remplacement réellement effectuées pendant l'année scolaire.

2013/0170 ATELIER D'EVEIL

L'atelier d'éveil des tout-petits a réouvert ses portes le 18 septembre, avec 3 enfants et 3 mamans (rentrée de certains en maternelle). Une relance sera faite aux parents concernés pour les inviter à rejoindre le groupe.

Le télescopage de l'atelier avec les activités sportives de l'Ecole, les jours de gros mauvais temps, obligera à transférer l'accueil occasionnellement à la Bibliothèque (Karine FALLET a donné son accord).

2013/0171 TRAVAUX / ACHATS

- Centre Bourg (travaux Communauté de Communes du Sud Nivernais) : quelques petits aménagements restent à faire (trottoirs + caniveaux devant M. GRISARD, flache à combler devant M. HERVET avant enrobés, déplacement de barrières et passage piétons à l'arrière du car).

- Mairie : voir enrobé devant Mairie + gravillonnage parterre ; voir aussi marquage (discret) au sol du parking (pas facile !)

- La Pourette (aménagement réseau pluvial) : le devis de l'entreprise GAUCHE pour 5710 € HT est validé par le Conseil Municipal.

- Maison Rouge : les cantonniers peuvent réaliser les travaux d'aménagement du logement d'ici la fin de l'année. Les fournitures à acheter (salle de bain, cuisine, chauffage, ..) devraient ne pas dépasser 7 000 € TTC. Il faudra pour certains travaux une aide extérieure « professionnelle », notamment pour que les travaux ne durent pas trop longtemps. On verra le problème de la répercussion de ces travaux (30 €/mois ?) en fonction de la lecture « équitable » du bail (entretien / amélioration).

Les travaux de la ministration vont commencer (à la charge de la Commune).

Dans l'immédiat, il convient de prendre une décision modificative pour inscrire les 7 000 € précités au budget.

- Coussins berlinois : en attente de l'accord de l'assurance de la personne qui l'a « arraché » sur le devis (AXA)

- Bord de Loire : pas de remise en état de la clôture (laisser faire le temps et la nature...)

- Pneus tracteurs : accord pour 820 € (2 pneus) – voir concurrence : Profil Plus / Euromaster / Bill Pneumatiques (livraison et montage inclus)

- Travaux sur voirie communale (Eiffage) : démarrage imminent

- Raquette de retournement au Carnat (GAUCHE) : en attente de signature achat terrain chez le notaire

- Terrain de boules cimetière : dès que GAUCHE viendra pour le Carnat

- Logement « PINSON » : vidange faite par la SAVAC, mais à surveiller car les odeurs viennent peut-être d'ailleurs.

- Revêtement sur la D262 : les travaux reprendront pour la traversée du Bourg semaine 39.

- Le tronçon entre la D981 et la Loire est « programmé » en 2015.

- Assainissement pluvial Mme GAUTRON : travaux terminés et raccordement au chèneau

- Totem signalétique (Place de l'Eglise) : en attente de récupération des données IGN (fourniture et pose SIGNANET)

- SIEEEN : travaux d'amélioration à la Mouille (vétusté)

2013/0172 **REPRISE ROYAL RABAT**

Le Maire fait le point de l'évolution du dossier de reprise de l'exploitation du restaurant Royal Rabat :

- Les contrats et annonces passés avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers n'ont strictement rien donné
- Comme évoqué au dernier conseil, une annonce a été passée dans le Journal du Centre (deux parutions) courant août.
- A ce jour 13 personnes se sont manifestées, dont 10 ont visité les locaux, certains plusieurs fois : 4 candidats se détachent, par leur « empressement », leurs compétences et leur dynamique, dont trois professionnels. Des propositions fermes sont attendues pour la fin du mois. Une rencontre avec le Maire et les adjoints sera organisée, suivie d'une audition devant le Conseil Municipal pour 2 ou 3s d'entre eux. L'objectif est de finaliser une reprise avant fin octobre.
- Les repreneurs ont été avisés des conditions de reprise (loyer 400 € et rémunération de la Poste 320 €) et de la possibilité de bénéficier des équipements fixes pour 250 € de loyer /mois (hotte + bar et équipements + clim + licence à reprendre par la Commune à A. ISTEMBOULI pour 30 000 €)
- Le Maire a écrit à A. ISTEMBOULI pour lui rappeler sa dette envers la Commune à apurer dans les meilleurs délais.
- Le Point Poste fonctionne bien avec Nadine PERIOT et la Poste a reconduit le dispositif depuis le 01/09/2013 pour les semaines à venir.

2013/0173 **SITE INTERNET**

Le Conseil décide de ne pas donner suite à la proposition d'ITI Conseil de mise en place d'un interface de communication directe avec la communauté des Sougyçois, raccordé à notre site internet, et fondé sur le potentiel technique et l'ergonomie de Facebook (mais avec des objectifs et un contrôle du fonctionnement différents ...).

Le Conseil pense qu'une messagerie existe déjà et qu'il faut d'abord actualiser, dynamiser et développer l'information disponible sur les rubriques existantes, déjà assez complètes, mais insuffisamment alimentées.

Pour la réforme « RGAA », le Conseil souhaite attendre les dispositions qui seront arrêtées par le Comité interministériel Général d'accessibilité des sites web des administrations.

2013/0174 **SCILE BOURG**

Le Maire fait le point des échanges très récents avec M. Vanderschelden : l'intervention d'un huissier pour « signifier » à l'occupant « la grosse du jugement, ouvrir les portes et libérer les lieux » est imminente. Le Maire devrait donc recevoir la visite de M. Vanderschelden très prochainement et disposer des clefs, ce qui permettra au service des Domaines et à l'agence immobilière de procéder à l'évaluation des biens.

2013/0175 RELAI ROUTIER

Le relai routier ouvrira sans doute dans les toutes prochaines semaines, de nouveaux exploitants, Mr et Mme PRODHOMME, ayant racheté le fonds de commerce après liquidation judiciaire (le local conservant le même propriétaire).

Le Conseil se félicite de cette réouverture et souhaite une pleine réussite aux nouveaux exploitants.

Par ailleurs, le Maire a saisi le Conseiller Général de la Machine pour explorer une aide éventuelle au nouvel exploitant, afin d'améliorer l'accueil des camions sur le parking en mauvais état.

Enfin, le Maire évoque l'idée que l'équipe de cantonniers aide le nouvel exploitant à nettoyer son terrain envahi par la végétation. Le Conseil pense que, s'agissant d'une propriété privée, il serait fâcheux de créer un précédent qui serait mis à profit par nombre d'habitants pour solliciter des « aides » semblables....

2013/0176 FPIC

La contribution de la Commune de Sougy-sur-Loire au fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales a été finalement arrêtée par l'Etat à 5 815 €, somme un peu supérieure au montant prévu initialement qui avait été intégré dans le budget primitif (5 200 €), ce qui nécessite de prendre une décision modificative dans ce sens.

2013/0177 PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS

- L'étude préalable au SCOT à mettre en place (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale) a commencé : seule la Communauté de Communes du Sud Nivernais a versé sa participation, les 4 autres Communautés de Communes concernées par le territoire objet de l'étude (qui avaient donné leur accord à cette participation financière) refusent actuellement d'honorer leurs engagements (alors que le SCOT sera obligatoire en 2017) : fâcheux ! ... mais à suivre

- Le Pays est en réflexion pour mettre en place une organisation plus ramassée : le Conseil de développement, qui examine les projets, passera de 48 à 25 membres et le Syndicat Mixte de 84 à 30 membres. Cinq commissions seront créées ; le Conseil d'Administration comporte 3 collèges (après suppression du collège des élus) et le bureau 9 membres. Le Syndicat mixte définit les thématiques prioritaires.

2013/0178 SIOM

Peu d'éléments nouveaux dans la gestion du SIOM pendant la période d'été. Le Conseil Syndical a (péniblement !) voté le budget le 10 juillet, après l'avoir repoussé le 01/07/2013, et dans une ambiance assez houleuse.

Il faudra attendre la prochaine réunion de la commission de fonctionnement pour faire le point (travaux, équipements, personnel, situation budgétaire, projet de développement ...).

2013/0179 CCSN

- Le programme de travaux de voirie dans chaque commune se déroule convenablement : Lucenay (démolition maison + aménagement du carrefour, problème d'alignement des trottoirs) ; Decize (Avenue de Verdun, problèmes avec la SAVAC), Sougy, etc. ...
- ZAC Four à Chaux : contact positif avec un équipementier agricole (matériel, réparation, PL) ; projet mixte espagnol (biomasse + cogénération + serres) toujours en discussion ; opportunité d'une réserve foncière à constituer à l'est (40 ha) ; relookage usine Céramique (projet « Perrin » de 140 000 € pour stockage / désamiantage / entreprise mais pas ERP) ; expulsion des gens du voyage (dépôt 2 plaintes en gendarmerie plus efficace !)
- Présentation de l'étude SCOT / PNSN au bureau programmée le 30/09
- MELA : présentation de l'étude à programmer dans les 8 communes (trames verte et bleue)
- Port de Luthenay-Uxeloup : complémentarité avec Decize ? concurrence avec Fleury ? Visite programmée de Mr Barle : le financement porte surtout sur l'hébergement en habitat léger de loisirs (HLL)
- Jonction : échange terrains DDE sur Champ de la Dame en bonne voie
- Permis de construire Jonction III déposé sur la base du programme prévu (télécentre / visiocenter + bureaux / loge + accueil / garderie / halle centrale couverte). Cout : 2,2 M€ dont 1,05 de subventions, autofinancement par emprunt sur 20 ans à 2 % soit 60 000 € / an. Le logement du gardien s'amortira sur 11 ans par les économies réalisées et les bureaux de la CCSN s'amortiront sur 11 ans par la relocation des bureaux actuels et l'économie sur la Maison de l'Emploi (qui revient en centre ville)
- Résultats saison été 2013 : globalement bons pour l'Office du Tourisme, l'hôtel, le restaurant, le stade nautique ; plus difficiles pour les gîtes (mais bon espoir avec le véloroute)
- Centre de télétravail : il sera mis en place avec le Conseil Général de la Nièvre en cohérence avec le futur Centre de Ressources Numériques de Sougy.

2013/0180 DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal donne son accord aux modifications suivantes :

• **Budget de la Commune**

- | | |
|--|-----------|
| - article 73925: « FPIC » | + 650 € |
| - article 022 « dépenses imprévues » | - 650 € |
| - article 2313, opération 54 « Maison Rouge » | + 7 000 € |
| - article 21568, opération 63 « acquisition de matériel» | - 7 000 € |

• **Budget Assainissement**

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| - article 675 « valeur comptable » | + 900 € |
| - article 022 « dépenses imprévues » | - 900 € |

2013/0181 REDECOUPAGE CARTE CANTONALE

Le Maire fait part au Conseil de la nouvelle carte proposée par le Ministère de l'Intérieur pour les prochaines élections cantonales de 2015, créant 17 « super cantons », représentés par un binôme homme/femme (soit 34 conseillers généraux au lieu de 32 actuellement !).

Au-delà des préoccupations essentiellement démographiques, d'ailleurs assez inéquitables, qui ont marqué le redécoupage envisagé, le rattachement de la Commune de Sougy-sur-Loire au nouveau canton d'Imphy ne correspond aucunement à la réalité des usages des habitants de la Commune, qu'aucun lien d'aucune sorte ne relie à la ville d'Imphy ou aux communes qui l'entourent.

C'est au contraire avec la ville de Decize que la Commune de Sougy entretient des liens désormais séculaires, dans le comportement de ses habitants comme consommateurs (vie commerciale) et citoyens (vie administrative), autant que dans leur vie sociale (santé, scolarité, sport, culture...).

C'est ainsi, et très naturellement, que des relations étroites ont été tissées depuis onze ans avec les élus du canton de Decize, au sein de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, constituée autour de la ville centre de Decize, et en pleine appartenance à son « bassin de vie » : c'est avec eux que la Commune de Sougy-sur-Loire a pris une part importante dans la mise en place de cette nouvelle Collectivité, dont la réussite est saluée depuis par tous comme exemplaire.

Le rattachement proposé au canton d'Imphy est d'autant plus surprenant que l'intégration nouvelle de la Commune de Saint-Léger-des-Vignes dans le canton de Decize, qui restaure la continuité « physique » de Sougy-sur-Loire avec Decize, est prévue dans le nouveau schéma des « super cantons », ce qui correspond au bon sens administratif autant que géographique.

Le Conseil Municipal de Sougy-sur-Loire, bien qu'observant qu'il s'agit de définir de « simples » circonscriptions électorales, estime qu'il est préférable que celles-ci soient arrêtées en cohérence avec la réalité économique et sociale des territoires concernés, afin que les élus en charge des territoires soient très directement et étroitement liés à l'Aménagement de ces derniers et à leur développement local.

C'est pourquoi le Conseil municipal de Sougy-sur-Loire unanime

- demande que le projet de nouvelle carte cantonale de la Nièvre intègre le rattachement de la Commune de Sougy-sur-Loire au canton nouvellement constitué autour de la ville de Decize

- mandate le Maire de Sougy-sur-Loire pour porter cette motion à l'attention de Madame la Préfète de la Nièvre et de Monsieur le Président du Conseil Général de la Nièvre.

2013/0182 CONTROLE BUDGETAIRE

Le Maire présente au Conseil la situation des comptes de la Commune (investissement et fonctionnement) au 20/09/2013.

Les charges à caractère général sont consommées à hauteur de 66 % (pour 72 % de l'exercice écoulé). Le total des dépenses ressort à 52,1 %. Les recettes ressortent à 53 %, suite à un retard du versement des taxes foncières et d'habitation par l'Etat.

Les différentes opérations programmées ne présentent pas d'anomalie en dépenses et recettes en dehors du retard pris par le projet ELODIE.

Il apparait toujours des retards importants de l'apurement des subventions et recettes diverses : le Conseil donne son accord au recrutement temporaire de personnel d'intérim (type Manpower) pour aider la secrétaire de Mairie à accélérer ces remboursements.

La Trésorerie disponible s'élève à 408 121,79 € : c'est certainement le plus haut chiffre constaté depuis que la Commune existe. Mais le démarrage attendu du projet ELODIE devrait voir baisser cette réserve – non rémunérée ! – dans des proportions importantes (250 000 €

probablement retirés).

2013/0183 SOUGY ECOUTE

Les points relevés à la Commission Sougy-Ecoute sont les suivants :

- humidité persistante chez une habitante à la Mouille (sans doute liée aux fortes pluies) : visite à prévoir sur les lieux
- toujours des déchets sauvages : pneus, dépôts dans les fossés
- parking église :
 - voir problème d'un marquage éventuel au sol
 - voir emplacement du passage piéton à décaler vers le sud à l'arrière du car scolaire (+ décalage barrière)
 - voir revêtement devant Mairie (chaussée et espace d'accès)
 - barnum : voir dispositions à prendre pour le piètement en fonction du nouveau quai.

2013/0184 COMMUNICATION ELECTORALE

Le Maire évoque les règles à respecter en matière de communication pendant la période électorale des prochaines élections municipales.

Il indique qu'un dépôt de candidature est désormais obligatoire ; les candidats peuvent se présenter de manière isolée ou groupée, sans qu'il soit nécessaire de présenter une liste complète ; le panachage reste autorisé et la parité n'est pas requise ; il indique par ailleurs aux conseillers que désormais les bulletins en faveur d'une personne qui n'aura pas déclaré sa candidature seront comptés comme nuls.

2013/0185 ENFOUISSEMENT ECLAIRAGE

La première tranche des travaux d'enfouissement des lignes à l'Usage démarrera début 2014. Le devis du SIEEEN envoyé à la CCSN s'élève à 36 717 € TTC dont 13280 € à la charge de la CCSN, qui les a budgétés.

2013/0186 SIAEPA

Le Conseil commente rapidement le rapport annuel du SIAEPA (disponible en Mairie). Le rendement du réseau de distribution continue à se dégrader (vétusté). Le nombre d'abonnements (1 217) est resté stable (+ 0,25 %), le prix moyen (2,11 € par m³) a augmenté de 1,07 %.

Le volume produit (234 323 m³) a augmenté de 8,54 %. La qualité physico chimique et bactériologique est conforme à 100 % à la réglementation.

Le Maire commente aussi rapidement le rapport annuel sur l'assainissement collectif (dont Sougy ne fait pas partie) et qui ne concerne que 4 Communes et 321 logements.

On constate le même problème dans toutes les stations (eaux parasites, mauvais branchements), parfois « considérable » ...

Le SPANC a procédé à 119 vérifications en 2012 (dont un certain nombre à Sougy-sur-Loire).

Par ailleurs, le SIAEPA procèdera à des travaux de remplacement de la canalisation de refoulement entre la station de pompage et le hameau de Creux sur 500 ml (diamètre 125 mm ? ou plutôt 200 !).

2013/0187 **GENS DU VOYAGE**

Les intrusions persistantes de « gens du voyage » sur les territoires communaux pourront à l'avenir faire l'objet de plaintes directement à la Gendarmerie ; il s'agit d'une procédure plus rapide et plus efficace que les habituels recours au Tribunal après constat d'huissier, comme l'a montré l'expérience de l'épisode récent du Four à Chaux.

2013/0188 **GUINGUETTE**

L'expérience réussie récente de Cosne-sur-Loire fait penser qu'une Guinguette pourrait peut-être renforcer l'attractivité du Restaurant / Multiservices pendant tous les dimanches d'été : à voir avec le nouvel exploitant.

2013/0189 **CCAPEX**

Le Maire informe le Conseil de la mise en place à la Préfecture de la Nièvre d'une CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives), dont le rôle est d'optimiser le dispositif de prévention des expulsions en coordonnant l'action des différents partenaires concernés, et de trouver des solutions afin d'éviter les expulsions locatives.

La CCAPEX n'est pas une autorité décisionnelle, mais donne des avis et fait des recommandations sur les situations d'impayés locatifs.

2013/0190 **MODERNISATION N7**

Le Maire évoque la modernisation de la Route Nationale 7 entre Magny-Cours et Balbigny (96 kms / pour 847 M €) qui a été retenu par le Gouvernement. Ce serait une bonne nouvelle pour la Nièvre en redonnant à Nevers une place centrale de choix sur l'itinéraire Paris/Lyon, par un itinéraire plus court et moins dénivelé. L'étude financière de la mise à péage de la future deux fois deux voies conduit à un tarif Nevers / Balbigny de 18 € pour les Véhicules Légers et 45 € pour les Poids Lourds.

2013/0191 **HISTOIRE DES SOLDATS DE LA GUERRE DE 14-18**

La commémoration du centenaire de la Guerre de 14-18 en 2014 permettra de diffuser de l'information facilement à la population. La création d'un site internet retraçant l'histoire individuelle des soldats de la Commune à partir d'archives a été proposée par un consultant spécialisé. Le Maire se renseignera pour connaître le coût et le contenu de la prestation

(à accompagner par la Commune pour les recherches documentaires à faire ...).

2013/0192 GRAVATS MIS EN REMBLAIS

Le Maire confirme que les gravats enlevés par les cantonniers chez un particulier du bourg ont été utilisés pour consolider un chemin communal à Varennes.

2013/0193 CHEMIN DE RANDONNEE

Le Maire fait part au Conseil de la demande de réouverture du chemin rural n°6 formulée par l'Association Sougy Rando Tourisme pour créer un sentier piétonnier permettant de relier Tinte à Druy-Parigny.

Les travaux de débroussaillage seraient réalisés par l'Association elle-même, sans intervention de la commune.

Le Conseil donne son accord à cette réouverture étant entendu que l'Association fera son affaire d'une part, de la discussion avec la Commune de Druy-Parigny sur laquelle se trouve l'essentiel du chemin à réouvrir, et d'autre part de la discussion à avoir avec l'agriculteur riverain (des deux côtés) pour le problème de la clôture des parcelles traversées, ainsi que pour la mise en dépôt des débris végétaux non évacués.

Il demeure entendu que la fréquentation de ce nouveau sentier devra rester « raisonnable » et que l'entretien du sentier sera de la responsabilité de l'Association.

Un contact avec l'Association de chasseurs qui chassent sur place tous les week-ends devra également être programmé.

2013/0194 EOLIENNES

Le Maire fait part au Conseil de son entretien avec la Société Global VUINO au sujet de l'implantation éventuelle d'éoliennes sur la Commune. Il lui a expliqué que de son point de vue les éoliennes (sauf peut-être en mer ...) étaient une hérésie technique (elles fonctionnent 1/3 du temps), une imposture écologique (il faut créer une puissance équivalente charbon ou pétrole pour les deux autres tiers temps...) et une escroquerie financière (le KWh est 4 fois plus cher, il est subventionné par les abonnés EDF et les contribuables) et enfin une sottise commerciale (le matériel est acheté à l'étranger). Dossier classé sans suite...

2013/0195 ENTREPRISE CMC

Maitre LECAUDEY a confirmé à la Commune la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise CMC dont elle est le liquidateur. Elle propose que l'usage futur du site soit un « usage industriel » ... ce qui paraît évident. Le Conseil Municipal en prend acte.

2013/0196 IQCL

Le Maire évoque un courrier relatif reçu du comptable des Finances Publiques qui lui communique « l'indice agrégé de suivi qualitatif des comptes locaux » (IQCL) qui tient compte de différentes approches (anticipation du risque financier, valorisation du patrimoine,

optimisation de la gestion financière, transparence des comptes, maîtrise des dépenses publiques).

L'indice pour Sougy est passé de 8,60 en 2011 à 14,50 en 2012 (pour une moyenne départementale de 17,6).

Les améliorations à envisager concernent :

- l'apurement régulier des comptes d'immobilisation en cours
- l'apurement régulier des frais d'études et d'insertion
- la comptabilisation des amortissements obligatoires.

Le Maire prendra contact avec le Trésor Public pour se faire expliquer cet indice (nouveau depuis 2011), voir les améliorations ci – dessus et comprendre son évolution considérable entre 2011 et 2012...

2013/0197 AIDE SOCIALE

Le Conseil Général de la Nièvre met en place une campagne de communication sur l'Aide sociale générale pour les personnes âgées et personnes handicapées. Des rencontres seront organisées sur tout le territoire, dont le planning (précisant les lieux d'accueil) sera fourni en temps voulu.

2013/0198 ASSURANCE EXPOSITIONS

Le Conseil donne son accord à la mise en place auprès de GROUPAMA d'une assurance pour l'exposition organisée à la Bibliothèque (les Gaulois), malgré son coût élevé (173 € TTC) et le risque de répétition au fil des mois futurs.

QUESTIONS DIVERSES

- SIOM : accord des activités en « TAP » sur les déchets, le tri, le traitement
- Formation phytosanitaire cantonniers : à relancer à la Chambre d'Agriculture
- Candidature « parisienne » de convenance personnelle... ! non !
- Impôts d'un contribuable : voir rectification éventuelle du classement du logement en commission des Impôts
- 2^{ème} tentative d'effraction au hangar technique : déclaration à l'assurance sans objet (réparation faite)
- Soutien des droits de l'Homme en Iran : pas de suite à la pétition
- Chats sauvages près de la boulangerie : ils semblent avoir disparu
- Stationnement camion à l'entrée du Bourg (vol de carburant) : accord pour recharger l'accotement... mais attention au risque de cassure de la buse pluviale !
- Permission de voirie EDF zone Tinte : accord
- Retraite d'un officier de gendarmerie (Decize) : 53 ans ! sans commentaire... !
- Hôpital de Decize : à suivre, mais risque important de réduction des services (après la maternité, le plateau de chirurgie, ...)
- Implantation d'un transformateur EDF proche d'un mur privé à Tinte : la Commune n'est pas concernée...
- Accès à Maison Rouge : le Maire rappellera à un habitant que le chemin n'est pas

- du domaine public de la Commune (mais de son domaine privé) : il est donc loué aux exploitants du Centre Equestre et réservé à ses clients
- Achat petits bateaux par la CCSN pour location le week-end : avis favorable du Conseil
 - Journée des Harkis le 25 septembre : pavoisement prévu, faire la notoriété de cette journée peu connue ...
 - Journal « Le Petit Monde de Sougy » : il est sorti en juillet, avec la présentation du budget de la Commune.
 - Tables prêtées à la Commune de Fleury-sur-Loire : ne pas les vendre et demander le retour immédiat et au complet (tables et bancs).

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 23 heures 45.

Délibérations numérotées 2013/0166 à 2013/0198

Mr GAUTHERON François

Mr DAIGNOT Bernard

Mme ROUGET Nathalie

Mr OYON Jean-Louis

Mlle BLASZCZYK Josiane

Mr JEANDAUX Christophe

Mr ROBIN Jean-Luc

Mme BLOT Séverine

Mr MILLEROT Emmanuel